

CHAMBRE
DES MÉTIERS ET DE
L'ARTISANAT
DE SEINE-ET-MARNE

PROJET
PROGRAMMÉ

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI FUTURS DIRIGEANTS D'ENTREPRISES ARTISANALES



Coût total éligible
106 097 TTC

50%

Cofinancement FSE
53 048€
Au titre de l'axe 3 du POR

Date de début

4 sept. 2017

Date de fin

3 sept. 2019

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne est partie de deux constats pour orienter son projet : la stabilisation du nombre d'immatriculation d'entreprises artisanales et le manque d'accompagnement à la création pour les demandeurs d'emploi et les jeunes issus des quartiers prioritaires. **C'est précisément pour pallier ce manque de suivi dans la création que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat met en place un dispositif d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi futurs dirigeants d'entreprises artisanales.**

Chaque session d'accompagnement se décompose en 3 étapes :

- L'accompagnement individualisé, en amont de la création pendant lequel le stagiaire effectue avec un conseiller une étude de marché, une étude prévisionnelle, une étude juridique, sociale et fiscale de son projet.
- Le stage de création/reprise d'entreprise de 12 jours alterne des phases de travail collectif et individuel pour donner au participant les qualifications nécessaires à la création ou la reprise d'une entreprise artisanale.
- Le suivi individuel post-crédation/reprise s'effectue sur une période d'un an, sous forme de rendez-vous trimestriels. Cet appui technique au jeune chef d'entreprise favorisera la pérennisation de son entreprise.

Avec ce projet, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat redynamisera le tissu économique artisanal du territoire.

Grand Paris Sud bénéficie de financements du FSE et du FEDER dans le cadre de son Investissement Territorial Intégré

iti.grandparissud.fr

